

Directeur Hubert BEUVE-MERY

Comité de Direction : René COURTIN, Christian FUNCK-BRENTANO

Direction, Rédaction et Administration : 5, rue des Italiens - PARIS

Adresse téléphonique : JOURNÉE-PARIS

TÉLÉPHONE : Cinq lignes groupées : TAITBOU 76-60

Le Monde

PRIX DE L'ABONNEMENT PARIS ET DÉPARTEMENTS Six mois 390 fr., Trois mois 210 fr., Un numéro (PARIS ET DÉPARTEMENTS) : 3 francs

LES RÉSULTATS COMPLETS DES ÉLECTIONS

COMMUNISTES, M. R. P. et S. F. I. O.

se partagent à peu près également 80 % des suffrages

REFERENDUM. — 1ère question : oui, 96 %; 2ème question : oui, 66 %

L'AVENIR EST LIBRE

De l'ensemble des résultats connus un fait se dégage : la France veut passionnément un ordre nouveau. Elle le veut avec passion — le nombre des votants l'indique. Elle veut un ordre nouveau : c'est pour les partis d'action qu'elle s'est prononcée.

Mais quel ordre et quelle nouveauté veut le pays ? Le referendum est clair. Une Constituante a la mission d'établir un cadre de vie politique, économique et social, et de maintenir en attendant un gouvernement stable, capable de représenter dignement la nation française dans l'organisation mondiale de la paix.

La question qui se pose est sur toutes les lèvres : quelle majorité de gouvernement pourra se former demain ?

Il est trop tôt pour y répondre. Remarquons que le suffrage universel s'est chargé de former lui-même les grandes organisations politiques qu'exige l'usage de la représentation proportionnelle. Les poussées de partis sont à peu près balayées. A l'extrême gauche, le parti communiste prend une forte position. Près de lui, le parti socialiste gagne le

terrain que le parti radical a perdu. Le Mouvement républicain populaire apporte sur le plan politique un puissant levain de spiritualisme. Nous avons ainsi trois blocs compacts, de force à peu près égale. Qu'en adviendra-t-il ?

On pourrait rêver — mais ce serait un rêve — d'une collaboration entre les grandes formations politiques pour l'établissement d'une sage Constitution qui laisse à l'exécutif l'indépendance nécessaire et à l'Assemblée un contrôle suffisant. On pourrait rêver encore d'une entente pour l'ébauche d'un programme législatif « neuf et raisonnable ». Mais il faudrait pour cela d'abord une réforme profonde de nos mœurs politiques. La campagne électorale n'en a certes pas été le brillant prélude. La tâche de l'Assemblée constituante est délicate et rude. Elle a devant elle un avenir bien incertain. Formons le souhait qu'elle prenne conscience de la lourde responsabilité qui lui incombe.

Dès 1940 la Résistance française, conduite par son chef, le général de Gaulle, s'était donné pour tâche de rendre à la patrie l'indépendance et la liberté. Elle ne séparerait pas la République de la patrie. Cette grande œuvre est maintenant accomplie. La France est libérée, l'Assemblée nationale constituante va se réunir. Les hommes qui ont voulu cela, qui n'ont reculé pour cela ni devant la mort, ni devant les souffrances, peuvent être satisfaits. Le pays est désormais maître de son destin.

RENY ROUEN.

DU REFERENDUM A LA CONSTITUTION

« Je souhaite de toute mon âme que vous répondiez oui à la première et oui à la seconde question. »

Le vœu est exaucé. La France vient de se prononcer comme le désirait le premier animateur de sa renaissance. Quatre-vingt-seize pour cent au moins des électeurs et des électrices veulent donc une Assemblée constituante unique, afin que nos institutions soient vraiment renouées. Et 66,4 pour cent reconnaissent donc la nécessité d'un accord entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif pour que se continue, à l'abri des orages et des aventures, l'œuvre entreprise depuis la libération.

Ce témoignage de gratitude et de confiance, le général de Gaulle pouvait l'attendre avec sérénité. Il est conçu de telle sorte par ceux qui le lui donnent, accueilli de telle façon par celui qui le reçoit et limité de telle manière par les termes du referendum que nul ne peut y voir, ni dans l'esprit ni dans la lettre, une atteinte au droit de contrôle des parlementaires.

Le contrat est net. Il ne veut tendre qu'à assurer la stabilité nécessaire au gouvernement durant la courte période préconstitutionnelle. Si le vote d'hier indique aussi que la nation veut inscrire dans la Constitution future le même principe de stabilité, nul ne s'en plaindra, étant bien entendu toujours que les attributs du législatif demeureront conformes aux principes de la Déclaration des droits de l'homme.

Comment ne pas se rappeler certaine séance nocturne de l'Assemblée consultative où l'on vit s'ébaucher, à propos du referendum précisément, une alliance entre le parti socialiste et le Mouvement républicain populaire, auquel il convient d'adjoindre une organisation voisine, la Jeune République ? Cette nuit-là, plus d'un témoin annonça que ces trois formations politiques composeraient l'élément essentiel de la majorité sur laquelle s'appuierait le gouvernement après les élections d'octobre.

Elle est maintenant formée, cette majorité, par la volonté de ses électeurs. Il se trouve que, favorable au double « oui », elle l'est aussi, dans une large mesure, aux positions du général de Gaulle en matière de politique intérieure et de politique extérieure.

Son influence va s'exercer dans un domaine qui, lui, ne peut, en aucune manière relever du pouvoir exécutif provisoire. Ce domaine, c'est le chantier des lois constitutionnelles à venir. Il n'appartient qu'aux seuls « constituants », intermédiaires de leurs électeurs. Le chef du gouvernement d'hier, qui sera vraisemblablement

celui du gouvernement de demain, a fait clairement entendre, depuis le 18 juin 1940, à plusieurs reprises, que le peuple seul fixerait les lignes du régime par l'intermédiaire des élus. Il a même voulu que la Constitution telle que nous la feront ces élus soit soumise à referendum. On ne saurait entourer de plus de garanties la souveraineté du corps électoral.

Les programmes constitutionnels du Mouvement républicain populaire et de la S. F. I. O. sont connus. Nous avons rappelé récemment qu'ils se distinguent l'un de l'autre par des divergences en ce qui concerne la conception du « monacisme » et les moyens de donner quelque durée aux gouvernements. Ces contrastes s'opposent-ils à une conciliation ?

Le parti communiste, promoteur d'un projet fort différent, vient d'obtenir une représentation très importante au Parlement, puisqu'il se place en tête de tous les concurrents. Quant aux formations attachées au maintien des deux Chambres politiques, elles ne vont pas être absentes du Palais-Bourbon.

On peut donc s'attendre à des discussions animées, dont certaines pourront porter, notamment, sur la question de savoir s'il faut introduire ou non dans la Constitution elle-même ou régler par des lois particulières le problème des nationalisations voulues, on le sait, par les trois partis qui sortent vainqueurs des élections. Doit-on prévoir que, sur divers points qui intéressent la structure politique et économique du pays, les socialistes pourront se détacher du M. R. P. et pencher vers leur voisin marxiste, notamment à propos de la laïcité ? Il convient de ne pas oublier, d'ailleurs, que la question de la fusion organique entre les deux grands partis d'extrême gauche demeure posée et pourra, par la volonté des militants, devenir aiguë, pour peu que surgissent des difficultés d'ordre social.

L'Assemblée constituante aura donc des heures agitées chaque fois qu'elle abordera sa tâche essentielle. Mais finalement ses membres voteront sur des textes, et l'histoire a prouvé qu'une Constitution, même quand elle n'a obtenu que la majorité des voix plus une, peut régner soixante-cinq ans et recueillir, à l'épreuve, l'adhésion loyale, voire ardente, de ceux mêmes qui d'abord l'avaient repoussée ou acceptée comme un pis aller. Le mariage de l'eau et du feu est de pratique courante dans les sociétés, parce que la vie l'exige. Ce pluralisme des tendances peut même engendrer quelque harmonie quand l'intérêt commun le veut.

RAYMOND MILLET.

LE REFERENDUM

Résultats provisoires portant sur 86 départements

1° QUESTION

Voulez-vous que l'Assemblée élue ce jour soit constituante ?

Table with 4 columns: INSCRITS, SUFFRAGES EXPRIMES, OUI, NON. Values: 21.179.652, 15.680.699, 15.094.660, 586.039

A la majorité de 14.508.621 voix les électeurs ont répondu « oui »

2° QUESTION

Approuvez-vous que les pouvoirs publics soient — jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle Constitution — organisés conformément aux dispositions du projet de loi dont le texte figure au verso de ce bulletin ?

Table with 4 columns: INSCRITS, SUFFRAGES EXPRIMES, OUI, NON. Values: 21.179.652, 15.657.669, 10.487.575, 5.170.094

A la majorité de 5.317.481 voix les électeurs ont répondu « oui »

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Statistique des résultats de la métropole

Voici, de source officielle, les résultats complets de la métropole, Corse comprise (522 sièges) :

Table with 2 columns: Party names and number of seats. Includes Communists (142), M. R. P. (140), S. F. I. O. (133), U. R. D. (26), Rad. soc. (19), Entente républic. (12), U. D. S. R. (10), Alliance démoc. (10), M. U. R. F. (6), Rad. ind. (6), République soc. (4), Soc. ind. (3), Rép. ind. (3), Parti paysan (3), Jeune République (2), Gauche indépend. (1), M. L. N. (1), Divers (1), Résultats de l'Algérie portant sur 10 résultats sur 13 (colège des citoyens): Communists (3), S. F. I. O. (1), M. R. P. (3), Modérés (1), M. U. R. F. (1), Rad. soc. (1)

LE GOUVERNEMENT RENNER est officiellement reconnu

SON AUTORITÉ S'ÉTENDRA A TOUTE L'AUTRICHE

Le conseil de contrôle interallié a décidé d'étendre à toute l'Autriche l'autorité du gouvernement provisoire du docteur Renner.

A l'issue de la réunion que le conseil a tenue samedi, le communiqué suivant a, en effet, été publié :

« Au cours de sa séance du 20 octobre, sous la présidence du lieutenant général sir Richard Mac Creery, le conseil allié comprenant, outre son président, le maréchal Koniev, le général d'armée Bethouart et le major général Grunthier, représentant le général américain Mark Clark, agissant au nom des gouvernements alliés, a déclaré que l'autorité du gouvernement provisoire autrichien, élargi à la suite de la conférence provinciale, s'étendra, sous la direction et le contrôle du conseil allié, à l'ensemble de l'Autriche, et que l'un des principaux devoirs du gouvernement provisoire autrichien sera de procéder à des élections libres dans le plus bref délai possible, et au plus tard le 31 décembre 1945. »

Le conseil a invité le docteur Renner à se joindre à lui et l'a informé de la décision prise. Ce dernier a exprimé sa gratitude en termes chaleureux. L'opinion autrichienne, mande l'envoyé spécial de l'agence France-Presse à Vienne, se félicite unanimement de la décision prise par les quatre puissances alliées de reconnaître le gouvernement provisoire du chancelier Renner.

Les pouvoirs du gouvernement, jusqu'à présent limités à la zone russe, vont maintenant s'étendre à tout le pays.

Quelle est la nature de la reconnaissance, et dans quelle mesure les pouvoirs du gouvernement vont-ils s'en trouver étendus ? C'est une question à laquelle il est encore difficile de donner une réponse précise. Le communiqué ne faisant aucune allusion à un échange quelconque de représentants diplomatiques, il semble qu'on en soit encore au stade de la reconnaissance de facto.

Quant aux pouvoirs du gouvernement, il est certain qu'ils sont fixés par le mémorandum qui a été remis au chancelier Renner lorsque celui-ci a été invité à se joindre aux représentants des quatre

puissances. On ne connaît pas encore, de façon exacte, le contenu de ce document. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il autorise le gouvernement provisoire à promulguer des lois valables pour tout le territoire autrichien, mais à condition que le texte en ait été préalablement approuvé par le conseil allié et que leurs dispositions ne soient pas contraires aux lois en vigueur dans la zone russe.

UNE WALLONIE AUTONOME DANS UNE BELGIQUE FÉDÉRALE

Le congrès national wallon, réuni à Liège, a pris fin dimanche après avoir voté à l'unanimité moins deux voix la résolution suivante :

« Au terme de ses travaux, le congrès national wallon décide de revendiquer l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de la Belgique. Il constitue à cette fin un comité permanent provisoire de trente-cinq membres, étant entendu que ce comité, afin d'assurer la bonne marche des travaux, pourra s'élargir par cooptation. »

Il charge ce comité de mettre au point la forme de l'autonomie prévue, de déterminer les voix et moyens par lesquels cette réforme pourra être obtenue, et de lui en faire rapport au prochain congrès national wallon qui se tiendra au début de 1946 à Charleroi. »

L'unanimité s'est faite sur la résolution ci-dessus après que les congressistes eurent exprimé leurs préférences sentimentales dans un premier vote, qui a donné 48 0/0 des voix aux partisans du rattachement de la Wallonie à la France, 15 0/0 aux partisans d'une autonomie dans le cadre belge et quelques voix seulement aux partisans du maintien d'une Belgique unitaire.

LES MINISTRES ÉLUS

A l'exception de M. René Mayer, ministre des travaux publics (rad. soc.), battu en Charente-Maritime, les ministres qui sollicitaient les suffrages des électeurs — c'est-à-dire tous les membres du gouvernement provisoire sauf M.M. Jeanneney, Dautry, Frenay et Parodi — ont été élus : M. Diethelm, ministre de la guerre (Action démoc. et soc.), dans les Vosges; M. Trier, ministre de l'intérieur (S.F.I.O.), dans la Haute-Vienne; M. Jacquinet, ministre de la marine, député sortant (Action démoc. et soc.), dans la Meuse; M. Soustelle, ministre de l'Information (Union rép. et soc.), dans la Mayenne; M. Bidault, ministre des affaires étrangères (M. R. P.), dans la Loire.

M. Billoux, ministre de la santé publique, député sortant (comm.), dans les Hautes-Alpes; M. Tillon, ministre de l'air, député sortant (comm.), dans la Seine; M. Teilgen, ministre de la justice (M.R.P.), en Ille-et-Vilaine; M. Capitant, ministre de l'éducation nationale (Renouv. française), dans le Bas-Rhin; M. Pineau, ministre du ravitaillement (S.F.I.O.), dans la Sarthe; M. Tanguy-Prigent, ministre de l'agriculture (S.F.I.O.) dans le Finistère; M. Eugène Thoinot, dans le Finistère; M. Eugène Thoinot, dans le Nord; M. Lacombe, ministre de la production industrielle (S.F.I.O.), dans la Dordogne; M. Pleven, ministre de l'économie nationale et des finances (M.R.P.), dans les Côtes-du-Nord, et M. Giacobbi, ministre des colonies, sénateur (rad. soc.), en Corse.

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS AU LUXEMBOURG

Les élections générales ont été marquées par un mouvement vers la gauche, qui n'apporte cependant que peu de modifications à la composition du Parlement.

Les sièges se répartissent comme suit : Chrétiens-sociaux (cons.) : 24 contre 25 avant la guerre; Socialistes : 12 contre 18; Démocrates-patriotes : 8 contre 9; Démocrates indépendants : 2 contre 6; Communistes : 5 contre 0. Tous les ministres ont été réélus.